

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 2 novembre 2016

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 2 novembre 2016, à compter de 19 h et à laquelle étaient présent :

M. Alphée Moreau
M. Mario Langevin
Mme Dorothy St-Marseille

M. Michel Robitaille
M. Robert Piché
M. Jean Giasson

Absence motivée :

Sous la présidence de M. le Maire Denis Charron. Assiste à la rencontre, Mme Julie Cardinal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2016-11-A3413 Ouverture de la séance

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille appuyé par le conseiller Michel Robitaille, et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 04.

Adoptée.

2016-11-A3414 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean Giasson, appuyé par le conseiller Robert Piché, et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 4.2 Achat d'équipement incendie
- 7.2 Association du Lac Quinn – Demande d'appui

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de la séance par le maire ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Adoption des procès-verbaux des séances antérieures

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2016 ;

3. Comptes payables

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (octobre 2016) ;
- 3.2 Dépôt des états comparatifs du deuxième semestre ;

4. Incendie et sécurité publique

- 4.1 Formation des pompiers volontaires – Programme d’aide financière ;
- 4.2 Achat d’équipement incendie ;

5. Voirie

6. Loisirs et culture

- 6.1 Réseau Biblio Outaouais – Fonds Jeunesse CDJL ;
- 6.2 Réseau Biblio Outaouais – Signets promotionnels ;

7. Hygiène du milieu et Environnement

- 7.1 Regroupement pour la protection de l’eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour l’année 2017 – Adhésion ;
- 7.2 Association du Lac Quinn – Demande d’appui ;

8. Urbanisme, Développement et Industrie

9. Administration

- 9.1 Dépôt de la liste des personnes endettées et mandat aux avocats pour la perception conformément à l’article 1022 du Code municipal ;
- 9.2 Renouvellement du contrat de location pour le photocopieur ;
- 9.3 Carrefour Jeunesse emploi-Contribution financière ;

10. Varia

11. Maire et conseillers

- 11.1 Rapport du maire ;
- 11.2 Dépôt des intérêts pécuniaires ;

12. Période de questions

13. Correspondance

14. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2. Adoption des procès-verbaux

2016-11-A3415

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2016

Il est proposé par le conseiller Mario Langevin, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2016, tel que rédigé.

Adoptée.

3. Comptes payables

2016-11-A3416 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 30 octobre 2016 totalisent 135 611.23 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer : 81 893.34 \$
Comptes payés : 20 723.45 \$
Salaires : 32 994.44 \$

Chèque ou prélèvement annulé : # 6332

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau, appuyé par le conseiller Robert Piché et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2016-11-A3417 Dépôt des états comparatifs du deuxième semestre

Il est proposé par le conseiller Alphée Moreau et appuyer par la conseillère Dorothy St-Marseille et il est résolu à l'unanimité, d'accepter tels que déposés en respect avec l'article 176.4 du Code municipal du Québec (R.R.Q., c C-27.1) les états comparatifs semestriels au 30 septembre 2016.

Adoptée.

4. Incendie et sécurité publique

2016-11-A3418 Formation des pompiers volontaires – Programme d'aide financière

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Attendu que la municipalité d'Aumond désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que la municipalité d'Aumond prévoit la formation de 2 pompiers au cours de la prochaine année ainsi que pour l'année 2018 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Robert Piché et appuyé par le conseiller Mario Langevin et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

2016-11-A3419

Achat d'équipement incendie

Il est proposé par le conseiller Alphée Moreau, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'équipement incendie pour un montant de 2495.00 \$ plus taxes.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

5. **Voirie**

6. **Loisirs et culture**

2016-11-A3420

Réseau Biblio Outaouais – Fonds Jeunesse CDJL

CONSIDÉRANT QUE nous désirons présenter une demande au fonds jeunesse CDJL ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Langevin, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Madame Julie Cardinal ou Madame Caroline Leruite et la responsable de la bibliothèque Madame Linda Lemieux à présenter une demande au Fonds Jeunesse CDJL au nom de la bibliothèque municipale d'Aumond.

Adoptée.

2016-11-A3421

Réseau Biblio Outaouais – Signets promotionnels

CONSIDÉRANT QUE nous désirons faire l'achat de signets promotionnels pour les services offerts à notre bibliothèque ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyé par le conseiller Michel Robitaille, et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 300 signets promotionnels au coût de 105.00\$ plus taxes pour notre bibliothèque.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

7. Hygiène du milieu et Environnement

2016-11-A3422

Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2016 – Adhésion

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau est un organisme de concertation régionale des municipalités et associations de lacs/rivières de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ainsi que des organismes Environnementaux ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun des efforts de protection des eaux ainsi que le partage d'information en matière d'environnement sont d'intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement est au service des associations de lacs/rivières et de bassins versants et qu'il entend collaborer pleinement en tant que partenaire ;

Il est proposé par le conseiller Alphée Moreau appuyé par le conseiller Robert Piché, et résolu à l'unanimité de payer la somme de 250,00 \$ pour l'année 2017 pour l'adhésion au Regroupement.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2016-11-A3423

Association du Lac Quinn -Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE l'association du Lac Quinn désire mettre en place un projet pilote pour contrôler l'accès au lac Quinn ;

CONSIDÉRANT QUE le lac Quinn est le plus élevé de la région sans aucune rivière ou ruisseau qui s'y déversent et qu'il est alimenté par des sources souterraines ;

CONSIDÉRANT QUE le lac Quinn est en très bonne santé et qu'il n'est pas contaminé ;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote au lac Quinn se veut un contrôle d'accès pour éviter un transfert des plantes aquatiques nocives par les embarcations de plaisance ;

CONSIDÉRANT QUE l'apparition dans nos lacs par des espèces envahissantes est un problème qui a un effet négatif et permanent sur l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le myriophylle à épi est une plante aquatique envahissante et se répand de façon très agressive à travers les provinces du Québec et de l'Ontario ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de la prévention sont infiniment plus petits que ceux des mesures d'éradication ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Aumond a à cœur de protéger ses lacs puisque la qualité de l'eau est un enjeu important pour nous ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Mario Langevin, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille et résolu unanimement, d'appuyer le projet pilote du lac Quinn et de demander à Monsieur David Heurtel, député de la circonscription de Viau, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de créer un fond d'aide pour la protection des lacs et la lutte contre la myriophylle à épi.

ENVOYER une copie de cette résolution à la Ville de Mont-Laurier et à l'Association des propriétaires de chalets du lac Quinn.

FAIRE parvenir cette résolution à Madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, Ministre de la Justice, et Ministre responsable de la région de l'Outaouais, à William Amos, Député de Pontiac.

Adoptée.

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

9. **Administration**

2016-11-A3424

Dépôt de la liste des personnes endettées et mandat aux avocats pour la perception conformément à l'article 1022 du Code municipal

CONFORMÉMENT à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale procède au dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes, droits de mutation et autres créances, qui en date du 31 octobre s'élève à 193 608.20 \$ et se détaille comme suit :

Montants à recevoir 2016 :	138 961.58 \$
Années antérieures :	44 685.48 \$
Intérêts courus :	9 961.14 \$

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis et approuvé par le conseil ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater l'avocat de la municipalité à procéder dans les dossiers des contribuables n'ayant pas pris d'entente de paiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau et appuyé par le conseiller Robert Piché et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des personnes endettées déposée par la directrice générale ;

DE MANDATER l'avocat de la municipalité pour la perception dans les dossiers des contribuables que la directrice générale lui transmettra en temps jugé opportun.

Adoptée.

2016-11-A3425

Renouvellement du contrat de location pour le photocopieur

CONSIDÉRANT que le contrat de location du photocopieur Konica / Minolta, est terminé depuis septembre ;

CONSIDÉRANT que le contrat précédent d'une durée de 60 mois s'élevait à 211.00 \$/mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille appuyé par le conseiller Alphée Moreau, et résolu unanimement d'autoriser la location d'un nouveau photocopieur pour une période de 60 mois, pour un montant de 207.50\$/mois. (Location 140.00\$ et 67.50\$ coût/service)

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2016-11-A3426

Carrefour Jeunesse emploi – Contribution financière

CONSIDÉRANT que la municipalité contribue depuis plusieurs années ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Langevin, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille et il est unanimement résolu d'autoriser un don de 150.00 \$ au nom de la municipalité pour l'année 2017.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers**

Note au procès-verbal

Présentation du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité incluant la liste des contrats de plus de 25 000 \$

Monsieur le maire présente son rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2016 qui inclut les résultats de l'exercice 2015, la liste des contrats de plus de 25 000 \$, les indications préliminaires pour 2016, la rémunération des élus, ainsi que les grandes orientations de 2017.

Le rapport sera publié dans le journal La Gatineau et envoyé à chaque adresse postale de la municipalité tel que prescrit par la loi ainsi que sur le site web de la municipalité.

Note au procès-verbal

Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du maire et des conseillers

La directrice générale procède au dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des élus, tel que requis par les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums soit :

Monsieur Denis Charron, maire
Monsieur Alphée Moreau, conseiller siège no.1
Monsieur Michel Robitaille, conseiller siège no.2
Monsieur Mario Langevin, conseiller siège no. 3
Monsieur Robert Piché, conseiller siège no. 4
Madame Dorothy St-Marseille, conseillère siège no.5
Monsieur Jean Giasson, conseiller siège no.6

12. **Période de questions**

13. **Correspondance**

14. **Levée de l'assemblée**

2016-11-A3427

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyé par le conseiller Alphée Moreau, et il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée de la présente séance, à 20 h 12.

Adoptée.

Denis Charron
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale